



SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-152 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la volonté de La Cali et de la commune de Libourne de s'engager dans la mutualisation de leurs prestations afin d'en réduire les coûts, dans le sens d'un intérêt budgétaire partagé,

Considérant que la loi Handicap du 11 février 2005, dans son volet accessibilité, impose que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tout citoyen, dès le 1^{er} janvier 2015, dans le but de favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. La réalité montre que cette échéance n'a pu être tenue par les collectivités. C'est pourquoi la loi du 10 juillet 2014 a introduit le dispositif Ad'AP qui permet aux acteurs qui ne sont pas encore en conformité de s'engager dans un calendrier de mise à niveau de leurs ERP, afin d'éviter toute sanction administrative ou pénale ; il s'agit là d'une dérogation à la date de mise en conformité au 1^{er} janvier 2015, permettant de réaliser les travaux nécessaires avec des délais supplémentaires. L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 stipule que les travaux doivent être réalisés dans un délai de trois ans. Il y a une possibilité d'avoir un délai supplémentaire de trois à six ans sous conditions (soit un délai total de six à neuf ans). Dans le cas de La Cali, du fait de la présence d'ERP du premier groupe dans son patrimoine concerné par l'Ad'AP, un délai supplémentaire de trois ans est accordé, portant le délai global des travaux à six ans.

Vu la délibération n°2015-09-125 en date du 22 septembre 2015 validant l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) de La Cali,

Après diagnostic des besoins, la commune de Libourne a fait part de son accord pour constituer ce groupement avec La Cali.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission « marchés publics et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

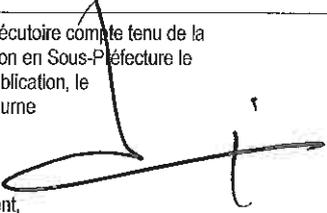
Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement.

Ces membres sont les suivants :

- Monsieur Gérard HENRY
- Madame Monique JULIEN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161115-2016_11_152-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Le 22/11/2016
Reçu en Mairie le 22/11/2016
Affiché le
ID : 033-200027068-20161115-2016_11_153-DE

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-153 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES
GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACHAT ET À LA LIVRAISON DE PAPIER DE
REPROGRAPHIE : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES

Envoyé en préfecture **2016-11-153 - 2/2**
Reçu en préfecture le 22/11/2016
Affiché le
ID : 033-200027068-20161115-2016_11_153-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération n°13.10.166 en date du 11 octobre 2013 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie,

Vu la délibération n°14.11.193 en date du 28 novembre 2014 relative à l'adhésion du CCAS de la commune de Saint Denis de Pile à compter du 1^{er} janvier 2015 actée par l'avenant n°1 à la convention constitutive,

Vu la délibération n°15.09.127 en date du 22 septembre 2015 relative à d'adhésion du PLIE du Pays du Libournais à compter du 1^{er} janvier 2016 actée par l'avenant n°2 à la convention constitutive,

Vu la délibération n°15-11-155 en date du 23 novembre 2015 relative à l'adhésion de la commune de Coutras à compter du 1^{er} janvier 2016 actée par l'avenant n°3 à la convention constitutive,

Vu l'article 3-3 de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie relatif aux modalités d'adhésion, de sortie et dissolution du groupement,

Considérant le souhait du CCAS de la commune de Libourne d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion d'un nouveau membre au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Vu les délibérations des membres approuvant l'adhésion du CCAS de la commune de Libourne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2016,

Vu l'avis de de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 7 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion du CCAS de la commune de Libourne au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Mise en ligne le 22/11/2016
Révisé en préfecture le 23/11/2016
Affiché le
ID : 053-200027008-20161115-2016_11_154-DE

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-154 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES
GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACHAT ET À LA LIVRAISON D'ENVELOPPES DE
CORRESPONDANCE : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES

Envoyé en préfecture le 23/11/2016
Reçu en préfecture le 23/11/2016
Affiché le
ID : 033-200027068-20161115-2016_11_154-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération n°14.09.177 en date du 25 septembre 2014 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance,

Vu la délibération n°15.09.128 en date du 22 septembre 2015 relative à d'adhésion des communes de Saint Martin du Bois et Bonzac et du PLIE du Pays du Libournais à compter du 1^{er} janvier 2016 actée par l'avenant n°1 à la convention constitutive,

Vu la délibération n°15.11.154 en date du 22 septembre 2015 relative à d'adhésion de la Commune de Coutras à compter du 1^{er} janvier 2016 actée par l'avenant n°2 à la convention constitutive,

Vu l'article 3-3 de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance relatif aux modalités d'adhésion, de sortie et dissolution du groupement,

Considérant le souhait du CCAS de la commune de Libourne d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Vu les délibérations des membres approuvant l'adhésion du CCAS de la commune de Libourne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2016,

Vu l'avis de de la commission « marchés publics et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion du CCAS de la commune de Libourne au groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais